

THE DANGER OF JUVENILE DELINQUENCY SPREADING

Gavril PARASCHIV

Professeur Associé PhD, Université "Spiru Haret", Faculté de Sciences Juridiques,
d'Economie et d'Administration de Craiova, Roumanie

ABSTRACT:

AS OLD AS CRIME, GENERALLY SPEAKING, JUVENILE DELINQUENCY BECAME A WORRYING SOCIAL PHENOMENON AFTER THE INDUSTRIAL REVOLUTION AND THE MINORS' "EMANCIPATION", IMPLICITLY.

IN THE ANCIENT TIMES, BEING GENERALLY UNDER THE STRICT AUTHORITY OF THE DOMINATING PARENTS, OF THE ADULT SOCIETY, IN GENERAL, MINORS HAD LESS FREEDOM OF ACTION, MANY OF THEM BEING DOMINATED BY FEAR, SO THAT ONLY A FEW OF THEM DEVIATED FROM THE PRESCRIBED CONDUCT AND COMMITTED CRIMES. AMONG THE CRIMES THAT HAVE LATELY INCREASED SIGNIFICANTLY, RAISING JUVENILE DELINQUENCY TO HIGHER AND HIGHER LEVELS, DRUG TRAFFICKING AND CONSUMPTION CAN BE NOTED, AS WELL AS COMPUTER CRIME.

KEYWORDS: MINORS, JUVENILE DELINQUENCY, DRUG TRAFFICKING AND CONSUMPTION, COMPUTER CRIME.

Introduction:

L'expression «délinquance juvénile» a été utilisée pour la première fois en Angleterre, où la première «Société pour la prévention de la délinquance juvénile», a été créée en 1815.

Le concept de «délinquance juvénile» est synonyme, dans des diverses législations, avec la notion de «criminalité juvénile», quoique, étymologiquement, en latin ces expressions eût des sens différents. Alors, le terme *delinquere* avait la signification de «faire une faute», «perdre de vue», «manquer» (le substantif *delictum* signifiait premièrement «faute»), pendant que pour *crimen* on entendait «crime» (infraction) auquel on associait les significations «d'accusation», «imputation», «cause d'un tort»¹.

Certains auteurs considèrent que la notion de délinquance est relativement nouvelle, et «la délinquance juvénile» représenterait un phénomène social récent², en raison que les termes respectifs n'ont pas été utilisés dans la législation avant le XIX-è siècle, et jusqu'à la fin de ce siècle il n'y avait pas des instances spéciales pour les mineurs.

¹ Gavril Paraschiv, Daniel-Ştefan Paraschiv, Elena Paraschiv, *Criminologie. Evoluția cercetărilor privind cauzalitatea și prevenirea infracțiunilor*, Editura ProUniversitaria, București, 2014, pp. 88-89.

² LaMar Taylor Empey, *American Delinquency. Its Meaning and Construction*, The Dorsey Press, Chicago, Illinois, 1982.

Cette remarque est justifiée par le fait que, même si au cours de l'histoire les mineurs ont commis des actes antisociaux, ils n'ont pas toujours été considérés illicites et ont rarement été dénommés délits.

D'ailleurs, l'expression «délinquance juvénile» n'est toujours pas expressément réglementée dans le droit pénal de quelques pays, tout comme dans la législation pénale de Roumanie.

Elle est la création de la doctrine pénale moderne et des théories criminologiques ou sociologiques récentes, dans les tentatives de certains auteurs de grouper plusieurs actes interdits par la loi, selon des critères d'âge, en considérant que les infractions présentent quelques particularités, déterminées par le niveau de maturité biologique et intellectuelle des individus qui les commettent¹.

L'expression «délinquance juvénile» comprend deux termes distincts: le concept de «délinquance» et celui de «juvénile».

Bien que les deux termes soient entrés dans le langage commun et semblent avoir des significations bien déterminées et univoques, ils sont souvent utilisés avec des sens différents, non seulement dans le langage courant, mais aussi dans le langage scientifique.

Il est très probable que la notion de «délinquance juvénile» ait été introduite dans la doctrine pénale avec l'intention de ne pas associer les faits commis par les mineurs avec les connotations trop graves du concept de «criminalité»; en général, pour un fait similaire à celui commis par un adulte, on ne pouvait pas appliquer la même sanction et en aucun cas, entre les limites de punition prévues pour des crimes.

Parce que, dans le langage juridique courant de Roumanie, et d'autres pays aussi, le mot «crime» était associé avec les faits très graves (parfois étant même limités à désigner l'infraction de meurtre), auxquels on appliquait un régime plus sévère de sanction et d'exécution des punitions, en ce qui concerne les faits pénaux commis par des mineurs, le concept de «délinquance» a été employé en particulier.

Celui-ci a été généralisé, sans éliminer le concept de «criminalité» toutefois, afin que toutes les deux notions soient toujours employées, avec la même signification à l'égard de leur essence d'actes criminels à caractère infractionnel.

Par exemple, en France et en Italie, la notion de «délinquance juvénile» est souvent utilisée dans les recherches criminologiques, sociologiques et psychologiques².

Dans la littérature anglo-saxonne, particulièrement dans celle nord-américaine, le terme de «délinquance» a gardé sa signification originale (*delinquency*), qui a un caractère distinct et ne se confond pas avec la sphère et le contenu de la notion de «criminalité» (*criminality*).

La majorité des définitions données à la notion de délinquance juvénile insistent sur le critère juridique (ne pas respecter les normes pénales), le manquement aux règles socio-morales, sans déterminer la comparution en justice du jeune-homme ou l'application de sanctions, comme avec les délits pénaux.

¹ See Ina Raluca Tomescu, Flavius Cristian Mărcău „European Policies and strategies for combating cross-border criminality. implications for the internal legal system”, in *International Conference "New Criminal Legislation - important phase in the development of Romanian law"*, Bologna (Italy), Medimond, pp. 291-296

² Dan Banciu, Vasile Teodorescu, *Dinamica, etiologia și prevenirea delinvenției juvenile în perioada de tranziție*, Revista de criminologie, de criminalistică și de penologie, nr. 7/2000, pp. 109-125.

Extension de la délinquance juvénile

Au cours des dernières années, le phénomène criminel parmi les mineurs – qui essaient de se libérer de l'autorité imposée par des méthodes dominatrices des parents – a pris une ampleur sans précédent surtout dans le domaine des fraudes informatiques, de la consommation de drogue et des actes de violence, confondant de nombreuses fois la liberté obtenue, la démocratie avec l'anarchie.

L'agressivité des mineurs, et aussi des adultes, a été stimulée en même temps par le fait que l'industrialisation dans un environnement concurrentiel incorrect, dans le contexte du fonctionnement de plus en plus déficitaire des institutions de l'état – des phénomènes générant de grandes inégalités économiques, des agglomérations anarchiques urbaines, qui ont «offert» un extrêmement large éventail aux formules possibles de vie – a généré parmi certains mineurs un haut degré de frustration, en les poussant vers des nouvelles formes de manifestation anarchique, même vers la délinquance, dans leur tendance de se «forger» une nouvelle identité, dans un milieu vicié.

Les modifications sociales, politiques, économiques, de statut, survenues dans le monde imposaient des efforts plus grands de la part de la société adulte, qui devait agir à une plasticité accentuée, aux fins du remodelage de la structure de la personnalité des mineurs, pour leur adaptation et intégration sociale, afin qu'ils aient un comportement correct, en accord avec les normes morales et légales.

Les lois de la concurrence dans le cadre du libre-échange sont implacables, et paradoxalement, dans les communautés humaines riches la lutte pour la survie devient de plus en plus dure, et les conséquences sont synthétisées dans le phénomène d'aliénation, en particulier parmi les mineurs.

La notion et les sens mêmes de la dignité humaine se sont modifiés, par l'attribution – dans certains cas – d'une liberté morale quasi-totale, alors que, dans la même mesure, les sollicitations exagérées et les exigences de l'adaptation au rythme de l'évolution des changements dans tous les domaines de la vie, augmentent.

Ainsi, le phénomène de frustration s'est accentué, par le contexte conflictuel – ce qui constitue le déclenchement du fond latent d'*agressivité*.

On a constaté que les résonateurs les plus fins et les plus vulnérables aux difficultés de l'accomplissement personnel et de la perturbation du phénomène d'intégration morale, sociale et professionnelle, sont les mineurs.

On remarque parmi les infractions qui se sont développées considérablement ces derniers temps, déterminant la hausse de la délinquance juvénile à des niveaux de plus en plus hauts, le trafique et la consommation de drogue, ainsi que la criminalité informatique.

Le trafique et la consommation de drogue constituent un fléau à conséquences particulièrement graves – surtout parmi les mineurs – qui est en pleine croissance au niveau mondial, et qui après la Révolution de 1989, a explosé en Roumanie aussi¹.

Les origines de la consommation mais aussi de la lutte contre le trafique et l'utilisation de la drogue, remontent très loin. Ainsi, certains documents historiques attestent le fait que pendant les XV-é et XVI-é siècles en Chine on faisait un trafique significatif d'opium, qui était

¹ Ina Raluca Tomescu, Flavius Cristian Mărcău „European Policies and strategies for combating cross-border criminality. implications for the internal legal system”, in *International Conference "New Criminal Legislation - important phase in the development of Romanian law"*, Bologna (Italy), Medimond, pp. 291-296

consommé par la population, ce qui a déterminé les autorités d’interdire l’importation de cette substance.

Pour éliminer les obstacles posés par les autorités chinoises au commerce d’opium, entre les années 1840 et 1842 et les années 1856 et 1860 l’Angleterre et la France ont mené des guerres contre la Chine (dénommées les guerres de l’opium), qui a été obligée par la force des armes d’accepter importation d’une quantité immense d’opium¹.

Pendant la même époque, les autorités turques ont dû interdire par l’intermédiaire de la loi la consommation d’opium et de haschisch, à cause du risque pour l’altération de la conduite et de la santé de la population que représentait l’expansion rapide de ce «vice».

Depuis la deuxième moitié du XIX-è siècle, étant donné l’extension du trafique et de la consommation de drogue, certains pays ont pris une série de mesures en vue d’instituer le contrôle sur les stupéfiants.

Par la suite, en l’an 1845, en France on a adopté une loi qui permettait le contrôle sur quelques substances stupéfiantes, et entre les années 1895 et 1906, une partie des territoires des États-Unis d’Amérique ont adopté des règlements spéciaux concernant le contrôle sur l’opium et d’autres stupéfiants.

Dans la période communiste, en Roumanie on ne connaissait presque pas ce phénomène, grâce aux restrictions draconiennes qui empêchaient la libre circulation, très peu de gens (roumains ou étrangers) pouvant entrer ou sortir du pays, après des contrôles et vérifications approfondies, des personnes concernées et des bagages aussi.

Après 1989 certaines routes des trafiquants de drogue ont été orientées à travers la Roumanie, qui est devenue un pays de transit, mais graduellement la consommation de drogue a augmenté chez les mineurs, car les dealers fixaient des «points» de vente même à côté des écoles, et par voie de conséquence les autorités roumaines font des efforts permanents pour perfectionner la législation répressive dans le domaine, et aussi pour renforcer les activités des organes de l’état, qui ont des attributions de combattre ce fléau.

Mais les infracteurs impliqués dans le trafique de stupéfiants, (visant des gains de plus en plus grands) continuent partout au monde de perfectionner, à une échelle plus large, leurs méthodes d’action, d’attirer plus de consommateurs, en particulier parmi les mineurs.

La criminalité informatique, augmente à un rythme qui n’est pas soupçonné ni même par les créateurs de ces systèmes scientifiques et on constate en même temps que dernièrement, de plus en plus de mineurs, qui bénéficient facilement des avantages des nouvelles découvertes dans le domaine de l’informatique et, étant doués de l’intelligence nécessaire pour les utiliser, commettent de plus en plus d’infractions par l’intermédiaire de l’ordinateur, des plus simples aux plus sophistiquées, en gagnant de «notoriété» et aussi certains revenus – substantiels bien de fois – sous la protection de l’anonymat.

Cette conduite illicite est principalement due au fait que les adultes les ignorent souvent, ne leur fournissent pas ce dont ils ont besoin pour une vie décence et n’apprécient pas leurs capacités intellectuelles, aux fins de les diriger vers l’accomplissement d’activités positives dans le domaine, pour pouvoir gagner de l’argent de façon honnête.

¹ Samuel Izsak, *Farmacia de-a lungul secolelor*, Editura Științifică și Enciclopedică, București, 1979, pp. 75-76.

L’expansion de l’informatique a été comparée avec la révolution industrielle, du point de vue de l’impact sur l’évolution de la société, en général¹.

En tout cas, sauf l’électricité, on considère que l’informatique a eu la plus grande influence par rapport aux autres inventions technologiques, sur la manière dont les gens vivent, apprennent, communiquent ou font des affaires et aussi sur la facilité de commettre des actes criminels, des plus simples à ceux liés au crime organisé transnational, parce qu’il est très facile de communiquer et d’agir sur de grandes distances, pratiquement sans limites.

La tendance de la nature humaine d’améliorer la communication et de replacer certaines relations rapidement a été largement analysée et discutée, depuis Aristote (compte tenue des possibilités modestes de l’Antiquité) et jusqu’aux visionnaires modernes², et les ordinateurs créent des possibilités insoupçonnées à cet égard³.

Considérée comme une troisième révolution industrielle avec de nombreux effets positifs, mais aussi quelques effets négatifs, l’explosion de l’informatique a généré l’adoption d’un nouveau style de vie, basé sur un langage distinct de la communication entre les gens, plus rapide et plus complexe, qui donne lieu à un autre type de relations sociales, bénéfiques, si «les interlocuteurs » sont de bonne foi et pas infracteurs.

Le rapprochement des personnes qui entrent dans ce type de relations est seulement virtuel, mais psychologiquement il est mieux perçu par rapport à la présence physique, notamment par les mineurs⁴.

Le développement de l’informatique a été stimulé par la nécessité de l’accomplissement du progrès dans des domaines différents de la vie; par l’intermédiaire de l’ordinateur on mène des procès technologiques compliqués, on dirige des vaisseaux spatiaux et des opérations terrestres télécommandées, on assure des services publics ou culturels, par exemple: la diffusion d’informations, de données scientifiques, l’exécution d’opérations bancaires, le commerce électronique et ainsi de suite.

L’utilisation des systèmes informatiques joue un rôle vital dans la société moderne, parce qu’ils fournissent rapidement les données nécessaires, et aussi les capacités de les traiter et disséminer, strictement nécessaires à la conformité avec les exigences fonctionnelles, quelque soit le contexte ou le domaine d’activité⁵.

L’emploi de ces nouvelles conquêtes de la science et de la technique impose toutefois l’existence de certaines *règles de conduite* et d’un ordre préétabli dans l’utilisation des ordinateurs, car le développement de l’activité informatique a été accompagné de *manifestations délinquantes* aussi, les mineurs étant souvent impliqués dans des activités, qui visent

¹ Chris Freeman, Luc Soete, Umit Efendioglu, *Diffusion and the Employment Effects of Information and Communication Technology*, International Labour Review, vol. 134, no. 4-5, 1995, pp. 587-603.

² Mahmoud Cherif Bassiouni, *International Criminal Justice in the Age of Globalization*, International Conference on the occasion of the 30th Anniversary of ISISC, 2004, pp. 77-156.

³ Sandra Lynn Robinson, Anne O’Leary-Kelly, *Monkey see, monkey do: The influence of work groups on the antisocial behavior of employees*, Academy of Management Journal, vol. 41, no. 6, 1998, pp. 658-672.

⁴ Gavril Paraschiv, *The international cyber-criminality in the context of the global economic crisis*, “Criminal repression in the context of the economic crisis and the maximization of crime at European and global level”, e-book, Medimond International Proceedings, Editografica, Bologna – Italia, 2013, pp. 445-448.

⁵ Ioana Vasiu, Lucian Vasiu, *Criminalitatea în cyberspațiu*, Editura Universul Juridic, București, 2011, p. 64.

l’accomplissement d’opérations illicites à l’aide de l’ordinateur, pour obtenir frauduleusement des profits, et il est souvent difficile de localiser ce genre d’opérations¹.

Le 19 avril 2011, Sony a commencé l’investigation d’une cyber-attaque, très attentivement planifiée et extrêmement sophistiquée, conçue pour voler des informations à caractère personnel contenues par des cartes de crédit, à des fins illégales.

On a découvert que les données contenues par les adresses e-mail et les cartes de crédit ont été volées des comptes de 77 millions d’utilisateurs, et à la suite d’une enquête ultérieure il a été établi qu’on a volé les informations d’autres 24,6 millions de personnes passionnées de jeux de hasard *en ligne*.

Pour conclure, on souligne la réalité que les réalisations informatiques ont contribué fondamentalement au développement de tous les secteurs économiques et sociaux, en favorisant essentiellement l’amélioration des conditions de vie, mais en même temps – peut-être à cause de certaines erreurs de promotion ou d’utilisation des conquêtes respectives – elles sont largement utilisées aussi pour commettre des infractions, ce qui conduit à un état alarmant de la délinquance juvénile vu que parfois les mineurs sont impliqués dans la perpétration de nombreuses infractions comme celles présentées ci-dessus.

Étant donnée la diversité illimitée et la complexité de l’utilisation du système informatique, la criminalité dans ce domaine, à laquelle beaucoup de *mineurs* adhèrent, présente une grande diversité: la réalisation de transactions frauduleuses, le vol de programmes informatiques; l’accès illégal dans les systèmes de télécommunication, l’utilisation de certains microprogrammes informatifs au but d’infecter les données des réseaux, la promotion de la pornographie infantile et du trafique de personnes, l’utilisation sans autorisation de certains programmes, le sabotage ou l’espionnage informatique etc.².

Par sa nature même, le crime organisé national ou transnational bénéficiant de la connaissance fournie par la révolution informatique, tend à s’étendre constamment, en s’engageant dans tous les types de transactions, légales ou illégales, à condition qu’elles soient profitables et qu’elles offrent la possibilité du recyclage des fonds obtenus.

Les criminels ont l’intention d’acquérir le pouvoir de démolir les barrières qui leur bloquent la route, en employant tous les moyens possibles³.

Les révolutions sociales qui ont eu lieu dans les pays de l’Europe Centrale et de l’Est ont enlevé les barrières qui divisaient le monde, et l’évolution technologique dans le domaine de l’informatique, mais aussi l’explosion d’investissements internationaux et du commerce ont accéléré le processus de la globalisation; les systèmes de communications rapides ont révolutionné les affaires et les finances, pendant que les transactions s’effectuent de plus en plus par les réseaux d’ordinateurs.

Ces évolutions ont influencé le contexte dans lequel les sociétés commerciales opèrent, mais en même temps, elles ont créé aussi de nouvelles et de tentantes possibilités pour les opérations frauduleuses, qui sont favorisées aussi par l’amplification de la crise économique et financière mondiale. Par exemple, le système bancaire „off-shore” a non seulement érodé la capacité des états de résister aux attaques spéculatives dirigées vers les monnaies nationales, mais il a aussi facilité dans une grande mesure, les opérations de blanchiment d’argent.

¹ Ioana Vasiu, *Criminalitatea informatică*, Editura Nemira, Bucureşti, 1998, pp. 5 ss.

² Camelia Toader, *Programele de calculator și garanția contra evicțiunii*, Dreptul, nr. 10/1996, p. 53.

³ Gheorghe Mocuța, *Criminalitatea organizată și spălarea banilor*, Editura Noul Orfeu, Bucureşti, 2004, p.12.

En outre, l'internationalisation des bourses a rendu et rend encore de plus en plus difficile la surveillance du soi-disant «argent chaud »¹.

L'année 2008 a marqué l'explosion d'activités illégales sur l'internet, y compris parmi les adolescents, et des mots tels *cyber criminalité* ou *cyber-terrorisme* sont devenus des notions qui définissent une réalité de plus en plus dangereuse; Eugen Kaspersky, le directeur général de Kaspersky Labs, un autre bien connu acteur sur le marché des solutions dans le domaine de sécurité informatique, affirmait: «Malheureusement, la criminalité informatique est une affaire à bas risque. Écrire soft est relativement facile, on n'a pas aucune connexion réelle avec la victime, on n'a pas la sensation de mettre la main dans la poche de quelqu'un ».

La dimension réelle de cette vraie industrie n'est pas connue, mais il y a des appréciations qu'elle s'élève à environ 100 milliards de dollars, et la crise financière mondiale renforcera ce phénomène qui implique déjà des centaines de milliers de personnes qui travaillent dans des réseaux organisés – approximativement 80% des e-mails envoyés au niveau mondial étant malveillants, ce qui révèle la quantité d'énergie consommée dans le monde avec les activités de cyber-crimes.

Selon les analyses F-Secure, le nombre de *virus* et de *softs malveillants* (malware) qui se répandent sur l'internet ont augmenté en permanence.

De plus, depuis 2005, l'année où il est apparu, *l'espionnage des ordinateurs* est devenu la nouvelle tendance dans la criminalité informatique.

Les principales tendances qui se manifestent à l'heure actuelle supposent le contrôle des réseaux d'ordinateurs infectés à l'aide duquel *des attaques contre les diverses proies et le vol d'identité* peuvent être déclenchés; Eugen Kaspersky avertissait que «Si, en Roumanie, il ya une année, une page d'internet sur 25.000 était infectée, au mois d'octobre de cette année, on a constaté qu'un site roumain sur 200 contenait un code malveillant ».

Selon l'étude *Report on Underground Economy*, al Symantec, le leader mondial du marché de solutions concernant la sécurité de l'internet, qui a surveillé les serveurs de *l'économie souterraine* au cours de la période allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008, 41% d'entre eux ont été localisés dans les États-Unis. La Roumanie se trouve en deuxième lieu dans ce classement car elle a hébergé 13% des serveurs dans la période mentionnée ci-dessus.

Au cours de la période de référence, les informations fournies à l'égard des *cartes de crédit* ont représenté 31% du total des «biens» mis en vente; en outre, c'était la catégorie la plus demandée (24% du total des demandes).

Les plus chers instruments d'attaque ont été les programmes *botnet*, vendus à un prix moyen de 225 dollars.

Les services d'hébergement des sites de phishing ont été offerts pour un prix moyen de dix dollars, et le prix moyen d'un *key stroke logger* (lecteur de clavier) offert dans l'économie souterraine a coûté 23 dollars.

Avec de tels prix, de la cyber criminalité au cyber-terrorisme il n'y avait qu'un pas, puisque presque tout le monde peut se permettre de commander un réseau du type *botnet*, qui déclenche une attaque le jour fixé et à l'heure convenue, contre n'importe quelle société ou institution et bloque son activité.

¹ Ramona-Gabriela Paraschiv, *Adaptarea legislației românești pentru reprimarea eficientă a crimei organizate*, vol. “Integrarea principiilor și normelor procedurale și de drept penal român în dreptul european”, Editura Universitară, Craiova, 2006, p. 159.

Les cas les plus renommés sont les attaques contre les sites des autorités de l'Estonie et de la Géorgie, pendant le conflit avec la Russie. «Quoique tout le monde soupçonne les russes, il semble que les attaques ont été déclenchées par les hackers, et on ne sait pas si une commande officielle ou un groupe d'anarchistes aurait été derrière elles»¹.

Au début de l'année 2007, l'Estonie a été la victime d'un cyber attaque géante; c'est l'un des pays les plus dépendants de l'Internet du monde, puisque 96% du total des transactions bancaires se réalisent en ligne, et les citoyens paient leur place de parking par l'intermédiaire des téléphones mobiles.

Les premières attaques ont visé les sites gouvernementaux, et puis elles ont été dirigées vers la fermeture de quelques sites d'infos.

Toutes les attaques cybernétiques ont culminé lorsque Hansabanka, la plus grande banque de l'Estonie a dû fermer ses opérations bancaires en ligne, le 10 mai 2007, en fermant des centaines de guichets automatiques de banque; l'Estonie a fermé pratiquement ses connexions avec le reste du monde.

La Corée de Sud a été aussi attaquée informatiquement plusieurs fois. Alors, en l'an 2009 une série d'attaques ont été lancées contre le gouvernement et les sites financiers, et au début de l'année 2011 même de plus nombreuses attaques ont eu lieu. Par exemple, le 12 avril 2011 un cyber attaque a paralysé le réseau de la banque Nonghy, pour une semaine.

Dans la littérature il y a des divers avis au sujet de *la définition des infractions informatiques*, étant donné que des termes tels que «cyber-crime», «computer crime», «computer-related crime» ou «high-tech(nology) crime» sont utilisés alternativement², en l'absence d'une définition globale et précise. Puisqu'il n'y a pas une définition commune de la criminalité cybernétique, les termes «criminalité cybernétique», «criminalité informatique», «criminalité dans la sphère informatique» ou «criminalité dans la haute technologie» sont souvent utilisés alternativement.

Dans la doctrine juridique de ce domaine³ les infractions informatiques ont été classifiées selon plusieurs critères en fonction du but et de la manière de laquelle elles ont été commises. Donc, on considère qu'il y a deux grandes catégories d'infractions informatiques:

- celles où un système informatique est visé en vue de pénétrer sans autorisation, de disséminer des contaminants informatiques ou pour le refus du service;

- des infractions traditionnelles, telle que la fraude ou la pornographie infantile, qui sont facilitées par un ordinateur.

Selon une autre classification, il y a 4 catégories d'infractions informatiques distinctes:

- voler de l'argent, des instruments financiers, des services ou des données voleuses;
- obtenir sans autorisation des services à un ordinateur;
- utiliser illégalement des programmes informatiques;
- obtenir sans autorisation des données informatiques.

Les infractions informatiques ont été classifiées aussi comme:

- des infractions contre un ordinateur (par exemple, l'accès sans autorisation);

¹ Vali Bîrzoï, *A început războiul contra cyber-terorismului*, <http://www.capital.ro>.

² Fausto Pocar, *New challenges for international rules against cyber-crime*, European Journal of Criminal Policy and Research, vol. 10, 2004, pp. 27-37; Susan Brenner, Leo Clarke, *Distributed security: A new model of law enforcement*, John Marshall Journal of Computer & Information Law, Forthcoming, 2005, p. 25.

³ Ioana Vasiu, Lucian Vasiu, *Criminalitatea în cyberspațiu*, Editura Universul Juridic, București, 2011, p. 120.

- des infractions dans un ordinateur (par exemple, la conservation de matériaux illégaux);
- des infractions via l'ordinateur (par exemple, certaines fraudes réalisées par l'intermédiaire de la messagerie électronique); surtout les mineurs agissent dans ce domaine tant pour réaliser des revenus illicites que pour prouver leur «indépendance », par leur propres capacités intellectuelles, qui sont souvent supérieures à celles des adultes.

Conclusions:

La délinquance des mineurs constitue l'un des problèmes sociaux les plus inquiétants de l'époque contemporaine, parce qu'elle est en hausse constante et se diversifie en même temps que le développement des nouveaux secteurs d'activité, qui sont basés sur le progrès technique, par exemple l'augmentation alarmante de la criminalité informatique parmi les mineurs.

En examinant les données statistiques, on constate le fait que la délinquance juvénile a augmenté continuellement depuis plus d'un siècle dans tout le monde¹.

Un facteur important sur la route de la délinquance juvénile est constitué par le milieu où le mineur commence à se manifester de manière anarchique, la pré-delinquance juvénile devenant plus profonde, sous l'influence de certains éléments favorisés par l'exemple négatif des adultes, beaucoup d'eux n'ayant pas aucune responsabilité envers la façon dont ils éduquent leurs enfants.

Dans le processus d'adaptation aux règles imposées par la société – se déroulant en pleine maturation psychique et physique du mineur – il connaît un certain nombre de troubles de comportement, si le milieu où il se développe ne correspond pas entièrement à ses idéaux, valeurs socio-économiques à cause du climat familial et social, en général, inadéquat aux exigences concernant la réalisation d'une éducation appropriée.

Le mineur, dans l'effort de s'adapter aux exigences sociales unanimement reconnues, développe au plan moral une série de manifestations fluctuantes, même contradictoires, spécifiques à l'âge, par l'intermédiaire desquelles il essaie en premier lieu de comprendre les normes imposées par la société, et en deuxième lieu de les assimiler, de trouver un équilibre entre ses aspirations et les interdictions, contraintes et impératives dictées par les adultes.

En Roumanie, à compter de l'année 1990, la démocratie, les libertés ont été mal comprises dans le sens où toute règle peut être ignorée, et par conséquent le nombre des infracteurs mineurs a augmenté de dizaines de fois².

En conséquence, la société contemporaine paye un coût élevé pour la marche accélérée vers des changements rapides (en ce qui concerne les aspects positifs, mais aussi les aspects nocifs), sans accroître les efforts pour perfectionner le système éducatif, qui aurait aidé les mineurs (et les adultes) en vue d'une autocensure plus efficace.

Donc, bon nombre d'entre eux se sont «refugiés » sur le chemin de la délinquance, se prêtant à des manifestations violentes, mais aussi à d'autres formes d'infractions, relativement nouvelles pour eux, telles que la consommation de drogue et les délits informatiques – les fraudes effectuées par ces moyens créant pour eux la possibilité d'obtenir facilement des bénéfices matériels que certains parents ne pouvaient pas offrir, et parce que la société ne les a pas offert le cadre nécessaire pour les obtenir légalement.

¹ Pierre Bouzat, Jean Pinatel, *Traité de droit pénal et de criminologie*, Tome II (Procédure pénale. Régime des mineurs. Domaine des lois pénales dans le temps et dans l'espace), Éd. Dalloz, Paris, 1963, p. 1200.

² Constantin Păunescu, *Agresivitatea și condiția umană*, Editura Tehnică, București, 1994, pp. 122-123.